



Dossier de surendettement micro-entreprise

Par LeDevcky

Bonsoir à tous.

J'ai demandé de l'aide à plusieurs organismes aucun n'a pu me répondre.

J'ai créé mon auto entreprise (freelance) pour pallier à mes soucis financier auquel je fais face depuis 3 ans maintenant. Mon entreprise n'a pas vraiment marché, j'avais 2 missions par mois, bref... Côté perso, j'ai commencé à accumuler des dettes. J'ai décidé il y a un mois de contacter une assistante sociale pour m'aider à faire un dossier de surendettement. Nous l'avons envoyé la semaine dernière.

AUjourd'hui je reçois un appel de la banque de france qui m'affirme qu'ils ne peuvent pas donner une suite tant que je ne radie pas mon entreprise. Si je veux la conserver je dois passer par le tribunal de commerce de ma ville.

Mes questions sont les suivantes :

- Quel est le délai de traitement d'un dossier de surendettement pour une micro entreprise? Est-il plus long que pour un dossier de surendement auprès de la banque de france?
- Suis protégé contre les créanciers de la même manière?
- Pourrais-je re-créeer mon entreprise plus tard?
- Qu'est ce que je dois faire sachant que j'ai un client (enfin) qui m'a proposé une mission, il a versé un acompte. Donc j'aimerais pouvoir honorer cette mission avant de fermer mon entreprsie.

Je ne sais pas trop quoi faire.